

# Conditions d'acceptation des dépôts d'amiante lié sur le site de La Tienne à Viriat

*Gilet haute visibilité OBLIGATOIRE pour les particuliers et les professionnels →*



*Se garer à l'entrée du site :*



## Conseils pour vos travaux sur l'amiante

L'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner des pathologies graves (asbestose, cancer...) pouvant apparaître après plusieurs années.

	<b>Bonnes pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se protéger avec des gants, des lunettes, et surtout <b>un masque et une combinaison</b> à usage unique adaptés à la manipulation de l'amiante.</li> <li>- Humidifier lors de la manipulation.</li> <li>- Démonter sans casser pour éviter l'envol de fibres.</li> </ul>
	<b>Gestes à proscrire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas casser, broser ou découper les matériaux contenant de l'amiante pour éviter tout envol de fibre.</li> </ul>

Pour plus d'information vous pouvez consulter le document ED6262 sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr>

# EMBALLAGE

## ACCEPTÉ

Sacs acceptés :  
big-bag, dépôt bag ou housse



- Homologués pour le transport d'amiante

LOGO :



- **Fermés hermétiquement avec du ruban adhésif**
- Non déchirés

Taille du chargement :  
Hauteur : max 1m  
Largeur : max 2m50



Au delà de ces dimensions,  
contacter :  
06.48.72.68.62  
06.47.61.83.20

## REFUSÉ

### Palettes filmées



### Big-bag standard



### Sacs non fermés

## REFUSÉ

**Les sacs d'amiante contenant des EPI  
(combinaison, masque...)**

**Ce type de déchets amiantés doit être  
envoyés dans une installation de  
déchets dangereux**



- Pour trouver une entreprise de collecte et/ou de traitement de vos EPI (= AMIANTE LIBRE) → <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

# DÉCHARGEMENT

Les sacs sont déchargés par un engin équipé de fourches.  
PaLETTE obligatoire



## ACCEPTÉ

Les sacs doivent disposés **OBLIGATOIREMENT** sur **palette**, être en bon état, propres et solides

Charge maximale 1 tonne par palette



Installer le sac de manière à laisser un accès pour les fourches

## REFUSÉ

Sacs empilés



Absence de palette

Palettes non accessibles pour le déchargement

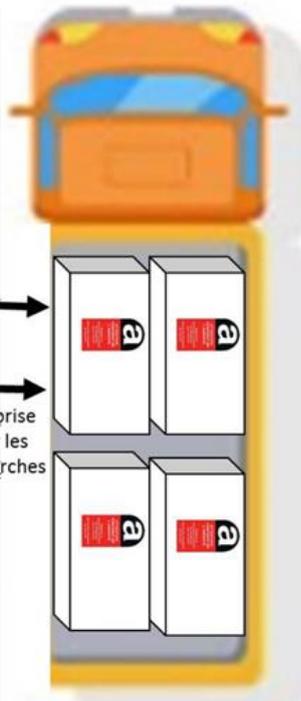
## DÉCHARGEMENT

Les sacs sont déchargés par un engin équipé de fourches.  
PaLETTE obligatoire

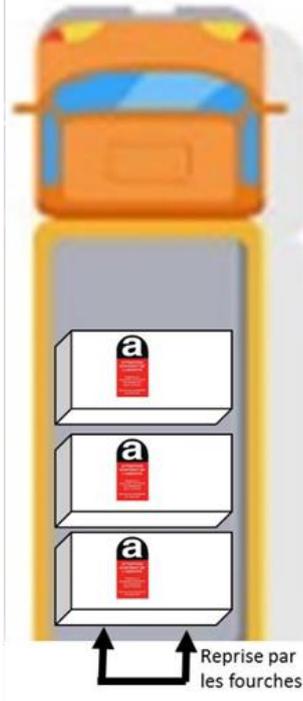


### Palettes espacées et étalés

Ouverture sur le côté



Ouverture par l'arrière



Installer les palettes coté ouverture du camion/remorque

Big-bag les uns sur les autres **AVEC** ou **SANS** palette



Les chargements sans palette



## TRANSPORT

### ACCEPTÉ

Les bennes ou les remorques doivent être propres à l'arrivée sur le site



### REFUSÉ

Les bennes ou remorques contenant des brisures, débris

Les chargements dans un coffre de voiture !



## Où trouver des sacs homologués pour l'amiante ?

- Particuliers : se rapprocher de la communauté de communes qui peut éventuellement en fournir
- Sur internet : *Bagutil, Baoshop, Epicap, Mabeo, Naki-distribution ...*
- En magasin : Point P, BigMat...

- *Organom ne fournit pas de sac.*

### Tarifs des contenants à titre indicatif :

- *sac : 1 à 2 € / pièce*
- *big-bag 1m<sup>3</sup> 1 tonne : 10 à 15€ / pièce*
- *housse 1,60m à 3,10m : 20 à 30 € / pièce*

## Où trouver des palettes ?

- Se renseigner auprès de votre déchèterie si elle peut en fournir
- Zones industrielles
- Supermarché
- [www.montasdebois.fr](http://www.montasdebois.fr)